

RATIFICATION des DEPENSES imprévues pendant l'année 1958

Le Maire donne lecture du rapport.

*Vu
Saint-Denis le 19 septembre 1958
Le Prefet et par délégation
le Secrétaire Général
signé: Petit*

Saint-Denis, le 12 Août 1958

Mesdames,

Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article 147 de la loi municipale du 5 Avril 1884, j'ai l'honneur de vous demander de ratifier la dépense faite au titre de l'année 1958, pour la cession d'une boîte aux lettres supplémentaire à Saint-Denis, à l'intersection de la rue de la Source et du Boulevard de la Source.

Mandat n° 1006 du 18 Juin 1958 8.566 F

Signé: A. Chuniol Le 1er Adjt ff. de Maire,